



Assemblée Générale Ordinaire 2024

Procès-verbal

Les membres de l'Association des Directeurs Immobiliers se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 5 juin 2024 à 16h30 dans la cadre d'une réunion Teams, sur convocation du Président et sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral
2. Rapport d'activité
3. Rapport financier
4. Travaux de l'ADI
5. Renouvellement du Conseil d'administration : présentation de candidatures
6. Questions diverses

Les votes se sont exprimés par voie dématérialisée sur une plateforme dédiée et certifiée par commissaire de justice. La possibilité de vote était ouverte à tous les adhérents à jour de leur cotisation.

- Ouverture du vote le 5 juin à 16h30
- Clôture du vote le 10 juin à 12h

Ainsi comme l'expose le rapport de l'huissier, le quorum requis de 79 est atteint. Le nombre de voix exprimées est de 152.

Le vote de chaque résolution figure dans le rapport situé en annexe du présent PV.

Le rapport d'huissier ainsi que le dossier de présentation transmis aux adhérents valent PV.

Il est à noter que cinq questions ont été posées lors de la présentation des différents rapports moral, d'activité et financiers (dont le contenu figure en annexes) relatives à :

- la différenciation entre un partenaire et un sponsor :
 - o Un partenaire accompagne l'association tout au long de l'année
 - o Le sponsor accompagne l'association au coup par coup
 - o Les partenariats et sponsors sont validés par la gouvernance
- la baisse du bilan qui s'explique par la régularisation sur les produits constatés d'avance, la réduction de l'amortissement...

- le budget 2024 :
 - o financer le développement des années à venir
 - o recours à l'épargne (3% de celle-ci), pour partie financée par les bons résultats de 2023
 - o la gestion dynamique et maîtrisée de la tarification des adhésions pour qu'elle reste soutenable pour les adhérents sans mettre en difficulté l'association
- la stratégie de développement de l'ADI en région :
 - o (ré)ouverture de la délégation régionale Sud-Ouest
 - o lancement en 2023 du « club ADI-Territorial »
 - o création à venir d'un collège des régions au sein du CA (uniquement dédié aux utilisateurs) → questionnement sur la formulation de la résolution, le verbe « peut » offre la possibilité d'ouvrir un collège sans que le manque de candidature n'empêche le CA d'être constitué.
 - o Cette résolution, qui a recueilli un avis majoritairement favorable des adhérents, fera l'objet d'une AGE.
- la cooptation d'administrateurs pour le CA 2025 :
 - o aucun administrateur n'a été coopté par le CA, bien que les statuts de l'association le permette
 - o les adhérents à jour de leur cotisation sont tous libres de candidater, le secrétaire général de l'association a encouragé les membres à se porter candidat. Un appel « aux nouveaux membres » a été spécifiquement réalisé.

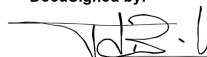
**

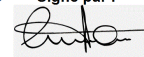
En l'absence de questions complémentaires, la séance est levée à 18h00

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'AGO qui, après lecture, a été signé par Frédéric GOUPIL de BOUILLÉ, Président du Conseil d'administration et Jérôme ARNAUD, Secrétaire général.

Frédéric GOUPIL de BOUILLÉ
Président

Jérôme ARNAUD
Secrétaire général

DocuSigned by:

DFD3668CFE8340A...

Signé par :

A97A5ED46AA84F8...

5, rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris
Tél. 01 43 80 95 96
contact@adi-france.fr